

On pourrait signaler certaines de nos lois qui renferment des éléments d'injustice et que l'on dénonce de temps à autre. La différence, c'est qu'il est possible le plus souvent de les redresser. Il n'y a aucun moyen de redresser l'injustice de la mort causée par une décision qu'on n'aurait pas dû prendre. Nous avons des exemples dans notre société—et l'on pourrait se demander comment une société rend des jugements à ce sujet—d'hommes ou de femmes intelligents qui s'enivrent, montent dans leur voiture et tuent une famille entière. Ils sont bourrés de remords, mais il n'en demeure pas moins qu'ils ont tué toute une famille. Notre loi ne stipule aucunement qu'il faudrait les pendre. Leur crime n'était ni prémédité ni prévu; c'était un accident. En mettant les choses au pire, il entraînerait une accusation d'homicide involontaire. Pourtant, il y a le cas de l'hébété, que tourmente un démon intérieur sur lequel il n'a aucune emprise et qui, dans un moment de passion ou de stupidité, tue. On le pend. Nous faisons ce genre de distinction.

Nous pouvons peut-être excuser l'ivresse d'un individu, mais non sa bêtise. D'une certaine manière, un homme intelligent qui abuse de l'alcool est plus coupable qu'un individu stupide qui ne sait pas plus garder le contrôle de ses émotions. Voilà le genre de choses à considérer quand il faut décider de ce qui est juste ou pas. Nous avons parlé des voleurs de banques. J'ai entendu un député dire qu'un individu qui se rend coupable d'un meurtre au cours d'un vol de banque prémédité devrait payer pour son crime. Examinons par exemple le cas de deux hommes qui exécutent un vol à main armée dans une banque. Celui des deux qui a monté le coup est le vrai responsable. Il persuade un type moins intelligent que lui de faire le coup avec lui. Bien souvent, les criminels de notre pays ne sont pas les gens les plus brillants du monde, tout au moins ceux qui finissent en prison. Au cours du vol, des coups de feu sont tirés par les deux hommes, mais un seul tue quelqu'un. L'un n'atteint personne; l'autre atteint et tue quelqu'un. Les deux coupables devraient être pendus. L'un est pendu, et l'autre pas. Comment parler de justice devant un tel cas?

J'aurais encore des choses à dire, monsieur l'Orateur. Puis-je dire qu'il est 5 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter): Les ports—Région de l'Atlantique—Le programme d'aménagement d'installations de pêche; l'honorable député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave)—L'agriculture—Le programme de développement des petites fermes—Le cas de la Saskatchewan—Demande d'explications; l'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick)—L'administration de la justice—Les inculpés de meurtre autre que celui d'agents de police ou de gardiens de prison—Le processus juridique.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics et privés ainsi que les avis de motion.

Transports urbains

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

L'ADMINISTRATION NATIONALE DE TRANSPORT URBAIN

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION DE L'ADMINISTRATION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe) propose: Que le bill C-26, tendant à créer l'Administration nationale de transport urbain, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

—Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour recommander l'adoption du bill que j'ai le privilège de présenter aujourd'hui, j'aimerais souligner d'abord que les termes du bill sont exposés très amplement dans le texte qui est à la disposition de tous les députés. Ce bill a pour but de promouvoir et d'améliorer le transport des personnes par fer, air et eau dans les centres urbains du Canada. A cette fin, nous proposons la création d'une Administration nationale qui à son tour aurait le pouvoir de créer des administrations locales et régionales de transports urbains.

● (1700)

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une motion, étroitement liée au bill, que j'ai proposée le 12 janvier et qui est inscrite au *Feuilleton* comme motion n° 67. Elle se lit ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait voir sans tarder à l'institution d'une Administration nationale du transport urbain qui régirait tout le transport des voyageurs par chemin de fer, par avion et par bateau dans les limites de centres urbains désignés et qui serait habilitée à fixer les tarifs, à négocier des ententes avec les pouvoirs provinciaux et municipaux et à expulser des terrains pour remplir ses fonctions et atteindre ses objectifs.

En abordant ce sujet, il m'apparaît important de voir tout d'abord qui s'occupe actuellement de nos besoins de transports aérien, ferroviaire ou maritime dans nos centres urbains. Comme le savent sans doute les députés, ce domaine relève généralement du ministre des Transports (M. Marchand). J'ai eu le privilège d'assister à certaines réunions du comité des transports—dont le président a déposé le premier rapport aujourd'hui—et je dois avouer qu'en ce qui concerne le second aéroport de Toronto, j'ai été très alarmé en entendant le ministre des Transports déclarer:

Cela ne me fait vraiment rien que le gouvernement canadien perde 100 millions de dollars—cela ne m'importe peu—mais ce qui m'ennuierait beaucoup, c'est que nous ne puissions l'avoir advenant que nous en ayons besoin en 1980, car alors nous aurions compté sur quelque chose qui ne se serait pas réalisé. C'est vraiment une chose bien importante, mais je trouve préférable de risquer la perte de 100 millions de dollars plutôt que de ne pouvoir avoir à notre disposition quelque chose dont nous aurions besoin.

Voici un ministre des Transports qui dit à ce comité, et avec sérieux par-dessus le marché, être tout à fait disposé à risquer ainsi 100 millions de dollars de deniers publics plutôt que de retarder de quelque temps l'ouverture du deuxième aéroport international de Toronto. Lors d'une étape précédente de cette même audience, on demandait au ministre de parler du crédit renouvelable du ministère qui sert à financer l'expansion et l'amélioration des aéro-